Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-D2025_74-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	8
Votants	11

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON

Absents excusés : Fanny PROCUREUR donne procuration à Sophie FRAVAL, Mickaël TARDIVEL donne procuration à Vassili OLLIVRO, Julie GAUDIN donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Claire BIDET, Eliott RUFFET

Secrétaire de séance : Michel SAUVÉ

D2025-74 : CLOTURE DE LA REGIE CAP ARMOR

Depuis 2024, c'est l'office de tourisme Cap d'Erquy - Lamballe-Armor qui gère la vente de tickets pour les animations Cap Armor et qui reverse ensuite les recettes à la commune. Le test étant concluant, il a été décidé avec la SPL tourisme de poursuivre avec cette organisation pour les saisons à venir. Par conséquent, il n'y a plus lieu de conserver la régie Cap Armor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (11 pour) de clôturer la régie CAP ARMOR au 31/12/2025.

Anne-Gaud MILLORIT
Présidente

Michel SAUVÉ
Secrétaire